

CONTRIBUTION A L'ENQUETE SUR L'INSTALLATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE A AIGREMONT 89

ENVIRONNEMENT GLOBAL

- Pourquoi ces installations de PV sont-elles- prévues sur des terres agricoles, alors que le SRADET avait exclu de telles implantations sur des terres agricoles ?

- Un effet d'encerclement :

De nombreux projets de développement photovoltaïque sont à l'étude dans la région, notamment un parc important sur Noyers, très proche d'Aigremont, mais aussi sur Fresnes, Annay, Molay, Joux - la- Ville, ce qui produira un effet d'encerclement sur le village d'Aigremont.

- La protection des espèces protégées : alouettes et chiroptères.

La surface occupée par les panneaux photovoltaïques priverait ces espèces de leurs zones de chasse habituelles, la zone libre en lisière prévue semble insuffisante, la LPO préconisant une zone de 6m entre la lisière des bois et le début des panneaux.

- Mauvaise visibilité de la route

Les panneaux de 3, 50m vont poser un problème de visibilité certain à un carrefour qui, certes est équipé d'un STOP, mais a cependant causé de nombreux accidents.

Il serait souhaitable de reculer la lisière des PV en bordure de route afin d'assurer une bonne visibilité aux conducteurs.

- Plantation de Haies

Afin de dissimuler ce champ de PV, il faudrait, après en avoir reculé la lisière, planter en bordure de route une double haie de feuillus variés (plantation à faire sur une butte pour favoriser l'enracinement, avec des arbustes déjà bien développés : 0,80 cm de haut minimum.) Ceci permettrait la nidification des oiseaux et contribuerait à la qualité de l'air.

ELEVAGE OVIN

Le développeur nous assure avoir signé un contrat avec un berger..

En cas de rupture de contrat avec le berger, Enertrag garantit-il à la commune le maintien d'un élevage ovin pendant la durée d'exploitation du parc ? A préciser

Combien d'ovins seront-ils maintenus, et pour quelle durée dans l'année (en toutes saisons?)

Comment seront-ils abreuvés ? Peut-on prévoir des récupérateurs d'eau de pluie ? (en fonction du climat qui présente de plus en plus de sécheresses)

FUTUR DE L'INSTALLATION

ENERTRAG garantit 30 ans d'exploitaion.

Que se passera-t-il quand les panneaux seront devenus obsolètes ?

Les terres seront-elles rendues à l'agriculture ?

Quelle est la garantie que les surfaces bétonnées seront démolies pour permettre de nouveau un ensemencement ?